



Projet d'extension du parc éolien à Flesquières

Compte-rendu de l'atelier de co-construction n°2

Salle des fêtes de Flesquières – Mardi 14 septembre 2021

Sommaire

1. Preamble	3
2. Les participants	3
3. Synthèse des éléments présentés.....	6
3.1 Sur le projet éolien à l'étude.....	6
3.2 Sur la trame d'implantation.....	7
Trame d'implantation - Scénario n°1	13
Trame d'implantation – Scénario n°2	14
Trame d'implantation – Scénario n°3	15
3.3 Sur les mesures d'accompagnement	15
.....	17
3.3 Sur les prochaines étapes	18
4. Synthèse des échanges	Erreur ! Signet non défini.
Sur le projet éolien à l'étude.....	7
Sur les trames d'implantation	11
Sur le scénario n°1 :.....	Erreur ! Signet non défini.
Sur le scénario n°2 :.....	Erreur ! Signet non défini.
Sur le scénario n°3 :.....	Erreur ! Signet non défini.
Sur les mesures d'accompagnement	17
Sur la démarche de concertation	18
5. Les prochains rendez-vous.....	19
6. Annexes.....	20
Annexe 1 : Méta-plan « Projet et trame d'implantation » - Groupe 1	20
Annexe 2 : Méta-plan « Projet et trame d'implantation » - Groupe 2	21
Annexe 3 : Méta-plan « Mesures d'accompagnement » - Groupe 1.....	22
Annexe 4 : Méta-plan « Mesures d'accompagnement » - Groupe 2.....	23

1. Préambule

W.E.B Energie du Vent, exploitant du parc éolien des Portes du Cambrésis, étudie la possibilité d'une extension du parc éolien sur la commune de Flesquières.

L'équipe en charge de ce projet a souhaité dès le début, associer les habitants aux réflexions menées dans le cadre du développement de ce projet sur le territoire. Pour cela, elle a souhaité mettre en place une démarche de concertation volontaire, ouverte à tous.

W.E.B Energie du vent a fait appel à l'équipe concertation de Mazars pour l'aider à mettre en œuvre cette démarche. Depuis le début de l'année, deux événements de concertation ont été organisés. Un forum d'information, animé en mars 2021 a permis de faire découvrir le projet aux habitants puis, un travail de co-construction a été entamé via un 1^{er} atelier de travail réalisé en juin 2021.

Le 14 septembre 2021, les riverains des communes de Flesquières et d'Havrincourt étaient invités à continuer ce travail de co-construction en participant à un second atelier de travail.

Organisé au sein de la salle des fêtes de Flesquières, cet atelier a rassemblé 31 personnes et avait pour objectifs :

- D'échanger autour de 3 trames d'implantation du potentiel parc éolien ;
- De prioriser les mesures d'accompagnement à développer autour du projet ;
- De présenter les prochaines étapes du projet.

Vous trouverez ci-après la synthèse des échanges de cet atelier, structurée par thématiques, retranscrivant les remarques, questions, et propositions émises par les participants, ainsi que les réponses apportées par le développeur W.E.B Energie du vent. Ce compte-rendu est disponible sur la plateforme participative du projet : www.projeteolien-flesquières2.fr

2. Les participants

Acteurs locaux :

- Lionel ANTINORI, Maire d'Havrincourt
- Jean-Marc BOULEUX, habitant de Ribécourt-la-Tour
- Guillaume BRIDELLE, habitant de Graincourt-lès-Havrincourt
- Pauline BRIDELLE, habitante de Graincourt-lès-Havrincourt
- Jean-Luc CAUDRON, membre de l'association du Tank
- Monsieur COQUELLE, habitant de Flesquières
- José Antonio DA CUNHA, Conseiller municipal à Flesquières
- Marie-Josée DEVAUX, habitante de Ribécourt-la-Tour
- Aymeric DRAIN, Conseiller municipal à Flesquières
- Bernard DRAIN, habitant de Flesquières
- Françoise DRAIN, habitante de Flesquières
- Amande FLAVIGNY, habitante de Flesquières
- Yohan GAILLARD, habitant de Flesquières
- Nicolas GUIDEZ, habitant de Flesquières
- Bernard GRESILLON, habitant de Marcoing
- Billy JOURNET, 1^{er} adjoint au maire de Flesquières
- Jérémy KINDT, habitant de Flesquières
- Fernande LAMOURET, Maire de Flesquières
- Benoît LAVALLARD, habitant d'Havrincourt
- Carole LAVALLARD, Conseillère municipale à Havrincourt
- Fabien LELOIR, 2^{ème} adjoint au maire de Flesquières
- Jean-Pierre LEROY, membre de l'association du Tank
- Emmanuel LEVEUGLE, habitant de Flesquières
- Arnaud MAILLARD, Conseiller Municipal à Flesquières
- Pierre PAVY, membre de l'association du Tank
- Teddy PAYEN, habitant de Flesquières
- Jean-Edouard RINGEVAL, Conseiller municipal à Flesquières
- Pierre-Luc RINGEVAL, habitant de Flesquières
- Jack ROGER, habitant de Proville
- Rose-Marie TIRLAND, habitante de Marcoing
- Marc VILTARD, habitant de Flesquières

Mazars Concertation :

- Marion LE FLOCH, Consultante
- Sophie PELLE, Chef de projet

W.E.B Energie du Vent :

- Manon AGUDELO, Responsable foncier
- Louis HONORE, Assistant chef de projet
- Django MAZARS, Chef de projet
- Marien NOËL, Chef de projet

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

L'atelier de co-construction était composé de trois séquences :

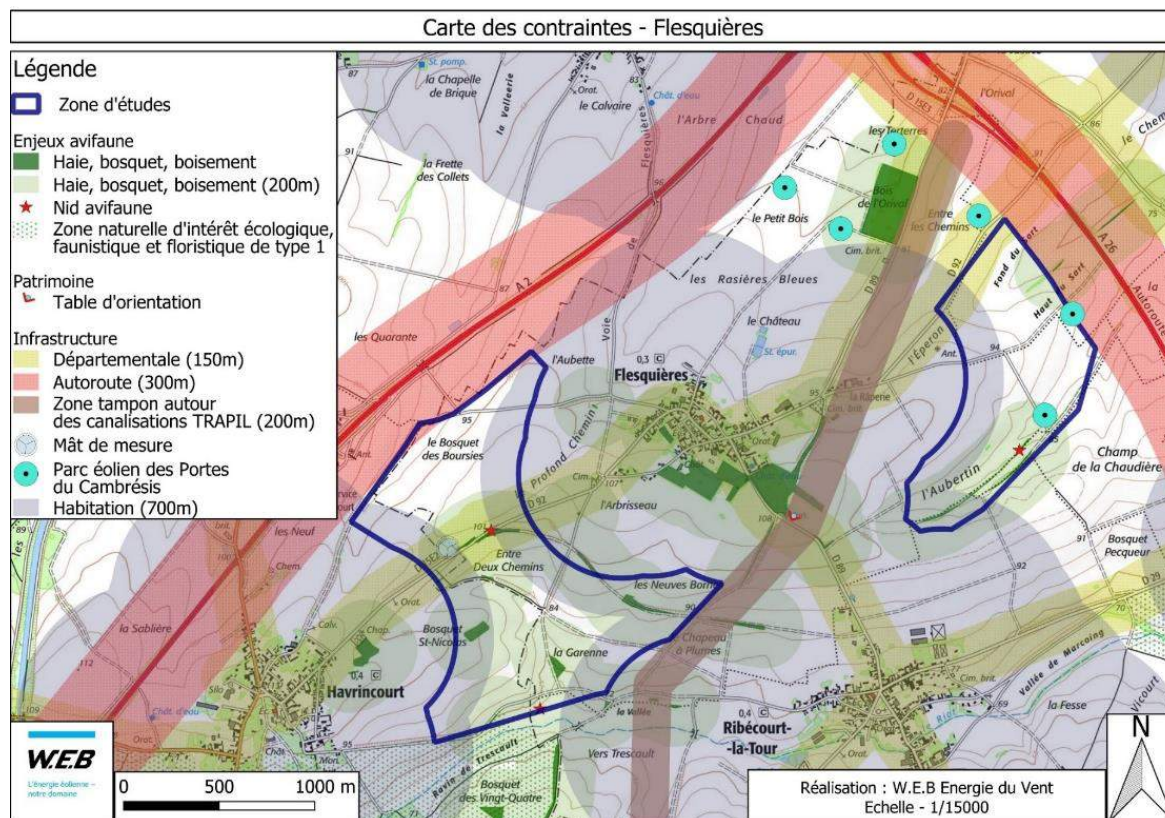
- Echange en sous-groupe autour des trames d'implantation ;
- Réflexion en sous-groupe autour des mesures d'accompagnement ;
- Restitution collective des deux séquences en sous-groupe ;
- Présentation des prochaines étapes du projet.

3.1 | Sur le projet éolien à l'étude

Dans un premier temps, les animateurs de chaque sous-groupe ont rappelé quelques informations clés sur le projet dont voici un résumé :

- 4 à 5 éoliennes maximum
- 200m de hauteur maximale en bout de pale
- Une distance aux habitations minimale de 650m

Ensuite, l'équipe projet W.E.B Energie du Vent a présenté une nouvelle fois les différentes contraintes locales (écologiques, paysagères) dont voici une synthèse :



Question sur le projet éolien à l'étude :

Question d'un participant : « Peut-on mettre des éoliennes dans un secteur de remembrement ? »

Réponse de W.E.B Energie : Il n'y a pas d'incompatibilité en matière d'implantation d'éoliennes sur ces zones.

Remarque d'un participant : « Vous nous aviez promis d'évoquer les demandes faites par l'association du tank ! »

Réponse de W.E.B Energie : Nous les avons entendues et en avons tenu compte dans nos réflexions sur la trame d'implantation. Chaque trame prend soin d'éviter d'implanter des éoliennes dans l'axe de la table d'orientation, conformément à la demande formulée par l'association. Par ailleurs, la mise en place d'un référent sur la phase chantier permettra au musée de contacter W.E.B si besoin, en cas d'observation de manquements éventuels.

Remarque complémentaire d'un participant : « Nous espérons que vous prendrez le plus grand soin de la zone des tranchées car nous y tournons des films ! »

Réponse de W.E.B Energie : Nous y ferons attention, au même titre que tous les autres engagements pris par W.E.B Energie du Vent.

Question d'un participant : « L'éolien a-t-il un impact sur la santé ? « On parle d'un couloir des cancers dans l'Aisne ! »

Réponse de W.E.B Energie : La réglementation française figure parmi les plus protectrices en ce qui concerne les effets sanitaires des éoliennes et permet d'assurer un niveau élevé de protection des riverains et de l'environnement tout au long de l'exploitation de l'installation. Dans son rapport de mai 2017, l'Académie de Médecine reconnaît que « les nuisances sonores semblent relativement modérées aux distances « réglementaires », et concerner surtout les éoliennes d'anciennes générations ». La question des infrasons revient également régulièrement lorsqu'on parle de projet éolien et d'impact potentiel sur la santé. Selon l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), les infrasons ne représentent pas un risque dans le cas de parc éolien. L'ANSES n'identifie pas de lien entre les infrasons émis et le mal-être de certains habitants après l'implantation d'un parc (certaines plaintes ayant notamment été formulées quand les éoliennes ne tournaient pas donc sans aucune émission).

De plus, le rapport de 2017 de l'Académie de Médecine ne reconnaît aucune corrélation directe entre le fonctionnement d'un parc éolien et certains symptômes comme le trouble du sommeil ou de l'anxiété.

Cependant, elle reconnaît l'existence d'un effet nocébo par lequel certaines personnes convaincues qu'un parc éolien a un effet néfaste sur leur bien-être développent des symptômes qui détériorent leur santé.

Question d'un participant : « Les éoliennes émettent-elles des infrasons ? »

Réponse de W.E.B Energie : La question des infrasons revient régulièrement lorsqu'on parle de projet éolien et d'impact potentiel sur la santé. Les infrasons sont des ondes sonores se situant en- dessous de la limite moyenne d'audition humaine. Selon l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), les infrasons ne représentent pas un risque dans le cas de parc éolien étant donné que les études réalisées « ne mettent pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence d'effets sanitaires liés aux expositions au bruit des éoliennes ». L'ANSES n'identifie donc pas de lien entre les infrasons émis et le mal-être de certains habitants après l'implantation d'un parc (certaines plaintes ayant notamment été formulées quand les éoliennes ne tournaient pas, donc sans aucune émission). L'ANSES recommande de maintenir la distance réglementaire de 500 m minimum entre les habitations et un parc éolien. Pour plus d'information, voir les résultats de l'ANSES sur l'évaluation des effets sanitaires liés aux basses fréquences sonores (20 Hz à 200 Hz) et infrasons (inférieurs à 20 Hz) émis par les parcs éoliens.

Les éoliennes sont à l'origine d'infrasons qui sont parfois mis en cause. Il s'agit de sons de basses fréquences oscillants entre 20 Hz et 100 Hz, et inaudibles par l'oreille humaine.

Un second rapport souligne que : « les infrasons émis par notre propre corps (battements cardiaques ou respiration) et transmis à l'oreille interne sont plus intenses que ceux émis par les éoliennes. » Rapport de l'ANSES : "Evaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens", mars 2018, disponible ici : <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2013SA0115Ra.pdf>

Question d'un participant : « Les éoliennes font-elles baisser la valeur des biens immobiliers ? »

Réponse de W.E.B Energie : La valeur de l'immobilier dépend de nombreux critères : activité économique de la zone considérée, opportunités en termes d'emploi local, services publics disponibles à proximité, état global du marché du logement, valeur du bien immobilier et évolution de cette valeur, localisation de la maison dans la commune, etc. Les variations du coût de l'immobilier sont liées, en premier lieu, aux prix du marché et aux services fournis par un territoire (transports, écoles, déchets, etc.). Ainsi, l'implantation d'un parc éolien n'a pas d'impact sur la valorisation objective d'un bien. En revanche, il peut jouer sur des éléments subjectifs qui varient d'une personne à l'autre (certains apprécient les éoliennes, d'autres non). À date, aucune étude ne montre cependant qu'il existe un lien entre la construction d'un parc éolien et une variation de la valeur d'un bien immobilier.

Par ailleurs, certaines retombées liées à l'implantation d'un parc éolien assurent un dynamisme à la commune, entraînant une valorisation indirecte de l'immobilier via l'amélioration des équipements et des services communaux. Par exemple, à Saint-Georges-sur-Arnon (36) et Autremencourt (02), la taxe d'habitation a été supprimée et le nombre de permis de construire a augmenté depuis l'implantation d'un parc éolien.

Par ailleurs, 76 % des citoyens français indiquent avoir une image positive de l'éolien (Harris Interactive 2020)

Et une étude sur le sujet a été annoncée par le gouvernement fin 2020 afin de quantifier l'impact de l'éolien sur le prix du foncier. Confiée à l'ADEME, sa publication est attendue pour début 2022.

Question d'un participant : « Pourra-t-on voir des photomontages ? »

Réponse de W.E.B Energie : Des photomontages seront réalisés une fois l'implantation définitive validée. Nous pourrions vous les présenter lors d'un prochain événement.

Question d'un participant : « Qui choisit les points de vue ? »

Réponse de W.E.B Energie : Les points de prise de vue sont définis par les bureaux d'études, en fonction des enjeux paysagers sur la zone d'étude et sont complétés par des demandes de la part de la DREAL.

Question d'un participant : « Comment se passe le démantèlement ? »

Réponse de W.E.B Energie : Conformément à l'article R.515-106 du Code de l'environnement et à l'arrêté du 26 août 2011 dans sa version modifiée du 22 juin 2020 précisant les modalités s'appliquant aux parcs éoliens, les opérations de démantèlement et de remise en état du site sont aujourd'hui connues et cadrées par la loi. Celles-ci sont à la charge de l'exploitant du parc éolien. En aucun cas, le démantèlement ne peut être à la charge du propriétaire du terrain, de l'exploitant agricole de la parcelle ou de la commune. Parmi les différentes règles édictées, les textes de loi imposent, depuis le 1er juillet 2020, l'excavation de la totalité des fondations dans le cas d'éoliennes installées sur des terrains à vocation agricole. L'éolien est donc aujourd'hui une technologie réversible, contrairement à d'autres moyens de production et il est tout à fait possible de démonter les installations et de rendre au terrain sa vocation originelle dès la fin d'exploitation du parc. D'autre part, la loi oblige l'exploitant à provisionner, au moment de la construction d'un parc, une somme de 50 000 € pour les éoliennes d'une puissance inférieure ou égale à 2MW puis de 10 000 € par MW supplémentaire, pour pallier son futur démantèlement. En cas de défaillance de l'exploitant, ce qui n'est pour le moment jamais arrivé en France après plus de 25 ans d'exploitation de parcs éoliens, le Préfet dispose de ces provisions mises sous séquestre par le porteur de projet au moment de la construction du parc. W.E.B va plus loin que cette obligation légale de garantie financière et prévoit une enveloppe de 100 000 euros par éolienne.

Question d'un participant : « Pourquoi retirer les éoliennes au bout de 20 ans ? »

Réponse de W.E.B Energie : Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la durée de vie moyenne d'une éolienne est estimée à 20 ans. Néanmoins, celle-ci peut s'étendre jusqu'à 25 ou 30 ans selon les constructeurs et avec une bonne maintenance du parc. Une fois cette durée écoulée, deux options sont possibles :

- Le démantèlement (enlèvement des machines et de la totalité des fondations) : si le site n'est plus utilisé pour l'exploitation du potentiel éolien, les éoliennes du projet sont démontées et le terrain restitué à son état initial. Les propriétaires fonciers des parcelles accueillant les éoliennes et la collectivité sont à ce titre informés sur les conditions du démantèlement.
- Le repowering : le remplacement du parc par des éoliennes identiques ou de nouvelles générations, après réalisation d'une nouvelle étude de faisabilité.

En cas de modification substantielle, la seconde option n'est envisageable qu'après une nouvelle autorisation du Préfet. Il est à noter également qu'avec le temps et les évolutions technologiques, les éoliennes seront probablement différentes de celles que nous connaissons actuellement.

Remarque d'un participant : « Les éoliennes coutent plus chères que ce qu'elles produisent ! »

Réponse de W.E.B Energie : Plus le noyau est haut et les pâles longues, plus l'éolienne produit. Aujourd'hui, les modèles installés en France fournissent de 2 à 5,7 MW par éolienne. En moyenne, la production continue par an est de 9 200 MWh par éolienne, ce qui correspond à la consommation de plus de 1500 foyers. Les éoliennes fonctionnent entre 75 et 95 % du temps (ADEME) pour des vitesses comprises entre 14km/h et 90km/h. Le facteur de charge - c'est-à-dire le ratio entre l'énergie que produit une éolienne pendant un an et l'énergie qu'elle aurait produite durant cette période si elle avait constamment fonctionné à puissance nominale - se situe entre 22% et 25% (source RTE). Garantir un tel niveau de facteur de charge moyen est un des paramètres importants de la rentabilité d'un projet.

Par ailleurs, les coûts de l'énergie éolienne ont baissé depuis 2015. En 2015, le coût de l'énergie éolienne était de 80€ par MWh. Depuis 2017, l'éolien se rapproche des sources conventionnelles comme le nucléaire et devrait se situer autour de 40 et 50€ par MWh d'ici un à deux ans, grâce au système d'appel d'offres mis en place en 2017 qui a permis d'introduire de la concurrence dans l'exploitation de parcs éoliens de plus de 7 machines.

3.2| Sur la trame d'implantation

Dans un second temps, les animateurs ont proposé aux participants de l'atelier de se réunir autour de différentes cartes présentant des scénarios d'implantation d'éoliennes.

- **La variante n°1** est celle qui, selon les bureaux d'études mandatés par W.E.B Energie du vent, préserve au mieux les intérêts écologiques. En effet la partie sud de la zone d'étude est présente des enjeux écologiques à préserver tels que les haies et les bosquets (dont l'éloignement à respecter imposé par les services de l'état est de 200m), des nids d'oiseaux sensibles à l'éolien (distance d'éloignement de 300m minimum). On retrouve dans la partie sud de la zone une sensibilité paysagère importante. Nous souhaitons minimiser l'impact visuel sur la sortie d'Havrincourt d'une

part. D'autre part un aérogénérateur présent dans la partie sud de la zone portera préjudice au point de vue associé au monument des nations au sud de Flesquières.

- **La variante n°2** permet d'éviter également beaucoup d'impacts. Cependant nous perdons partiellement un premier élément de cohérence de paysagère avec un alignement des machines en long d'autoroute (qui est une ligne de force majeure du paysage). De plus nous rapprochons une machine d'un potentiel nid de faucon crécerelle.
- **La variante n°3** correspond à une synthèse des variantes présentées lors de l'atelier n°1. Toutefois, cette variante présente plusieurs inconvénients écologiques par la proximité de certaines éoliennes à des zones à fort enjeux. Du point de vue paysager l'impact serait particulièrement notable comparé aux autres variantes, pour les raisons citées précédemment

Sur les trames d'implantation

Question d'un participant : « Peut-on voir les autres éoliennes ? »

Remarque d'un participant : « On risque d'être encerclé ! »

Réponse de W.E.B Energie : Les trames d'implantation présentées indiquent les éoliennes du parc des Portes du Cambrésis. Nous pourrions, dans le cadre des photomontages, ajouter les éoliennes déjà présentes.

Question d'un participant : « Quelle est la distance réglementaire aux habitations ? »

Réponse de W.E.B Energie : La loi impose le respect d'une distance minimale de 500 m.

Question d'un participant : « Au dernier atelier on parlait d'une distance de 700m et là vous annoncez 650m, pourquoi ? »

Réponse de W.E.B Energie : De multiples demandes de respect de distances ont été exprimées lors de l'étude des perceptions allant de 500 à 700m. Les variantes présentées lors de l'atelier n°1 s'attachaient au respect de cette distance de 700m. Dans les nouvelles variantes proposées, nous sommes parfois à 650m, mais pas systématiquement, il nous paraissait plus transparent d'annoncer la distance minimale, plutôt que la maximale.

Nous avons bien en tête vos attentes en termes d'éloignement. Il nous était cependant apparu important d'étudier et vous présenter l'implantation n°1 qui présentait de nettes améliorations paysagères. Vos réticences face à cette implantation et votre attachement à respecter 700m de distance aux habitations sont pris en note par W.E.B.

Question d'un participant : « Vous dites que vous ne pouvez pas mettre plus d'une éolienne sur la zone d'étude Est à cause d'un nid d'oiseau, mais ce nid est tout à côté d'une éolienne déjà installée, pourquoi ? »

Réponse de W.E.B Energie : Chaque projet éolien nécessite la réalisation d'études. Pour rappel, le parc éolien des portes du Cambrésis a été mis en service en 2018, ce qui signifie que les études ont eu lieu aux alentours de l'année 2014 et n'avaient pas identifié cette espèce à l'époque. Les oiseaux se déplacent beaucoup, il n'est pas surprenant qu'un oiseau se soit installé là depuis.

Question d'un participant : « Quelle est la distance aux routes ? »

Réponse de W.E.B Energie : La loi nous impose une distance réglementaire de 100m avec l'autoroute. Cependant, les recommandations de la SANEF (gestionnaire du tronçon de l'A2 à proximité du village) sont de respecter une distance d'éloignement égale à la hauteur du mât de l'éolienne, plus l'envergure des pâles, plus 30m. Ces recommandations sont bien évidemment énoncées pour des raisons de sécurité. Nous les avons pris en compte. Ce qui donnerait une distance d'environ 250m avec l'autoroute.

Question d'un participant : « C'est toujours les mêmes qui ont des éoliennes, ça profite toujours aux mêmes ! »

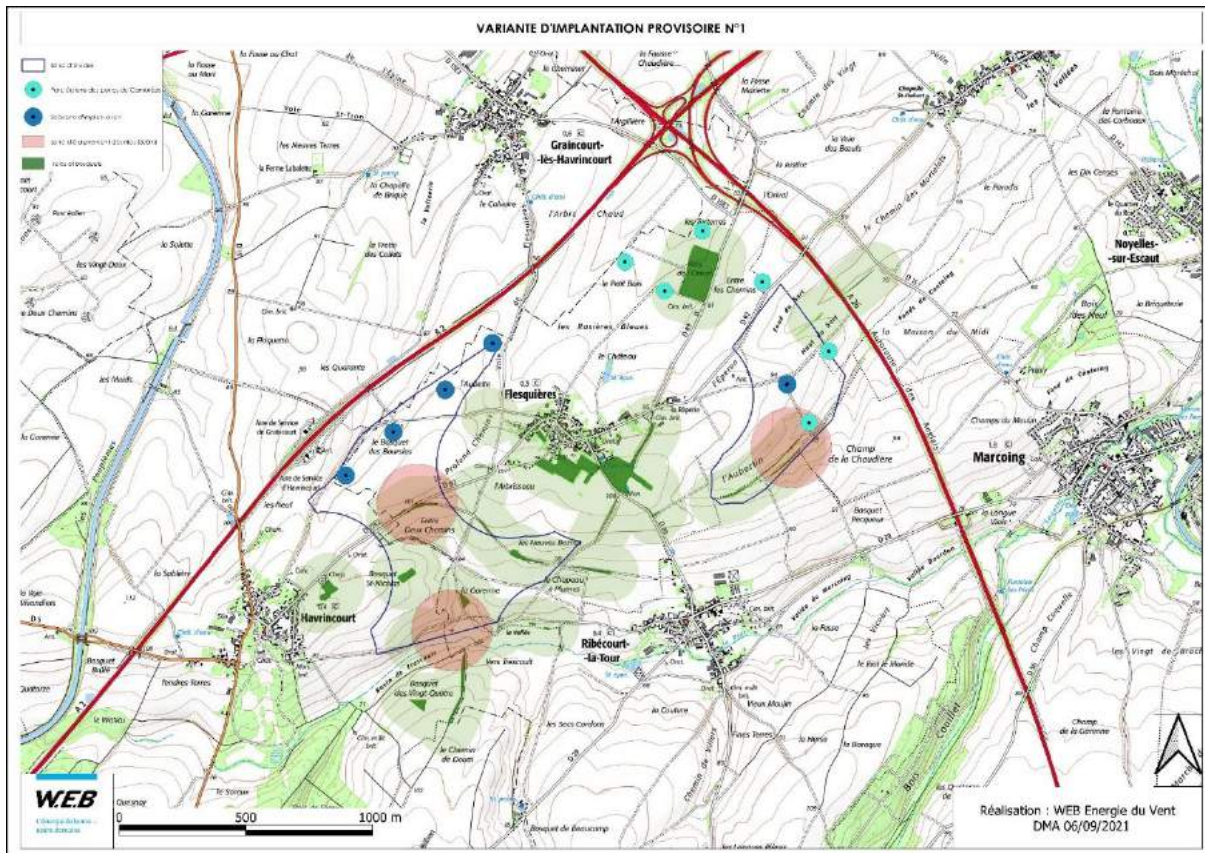
Réponse de W.E.B Energie : Nous ne privilégions personne. Nous contactons l'ensemble des propriétaires de la zone d'étude pour échanger avec eux sur un possible accord de principe pour installer des éoliennes. Ces derniers sont libres de travailler avec nous ou de refuser. Nos implantations sont ensuite définies en fonction des différentes contraintes, et les machines sont « par défaut » installées aux endroits où leur impact est moindre. La logique de choix des propriétaires n'intervient pas dans le processus de trame.

Question d'un participant : « Combien d'éoliennes voulez-vous installer ? »

Réponse de W.E.B Energie : Nous souhaitons installer 4 à 5 éoliennes au maximum. Nous proposons aujourd'hui des variantes intégrant 5 éoliennes systématiquement, mais nous sommes à l'écoute, pour faire évoluer ces trames. Tout l'objectif de cette séquence est de recueillir votre avis pour ensuite décider d'une trame d'implantation finale.

Voici les 3 scénarii de trames d'implantations qui ont été présentés :

Trame d'implantation - Scénario n°1



Remarque d'un participant : « Nous sommes contre ! »

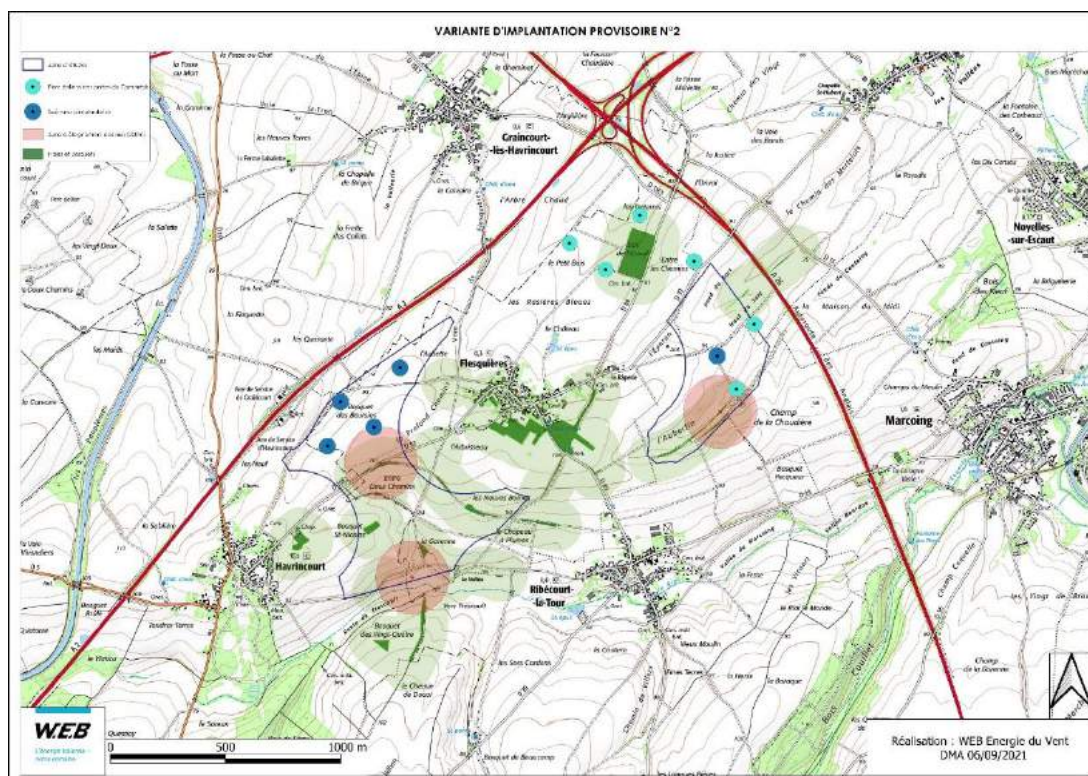
Remarque d'un participant : « L'impact visuel sera trop important. »

Remarque d'un participant : « Certaines éoliennes sont trop proches des habitations ! »

Remarque d'un participant : « Il faudrait décaler ou supprimer les deux éoliennes de la pointe droite de la zone Ouest. »

Remarque d'un participant : « Ce n'est pas le meilleur emplacement pour les éoliennes. »

Trame d'implantation – Scénario n°2



Remarque d'un participant : « Ce scénario est le meilleur des trois »

Remarque d'un participant : « L'éolienne de la pointe Ouest est trop proche des habitations. »

Remarque d'un participant : « C'est le pire scénario pour Havrincourt, même si de manière globale nous refusons le projet en bloc, cette variante est la pire pour les riverains d'Havrincourt. »

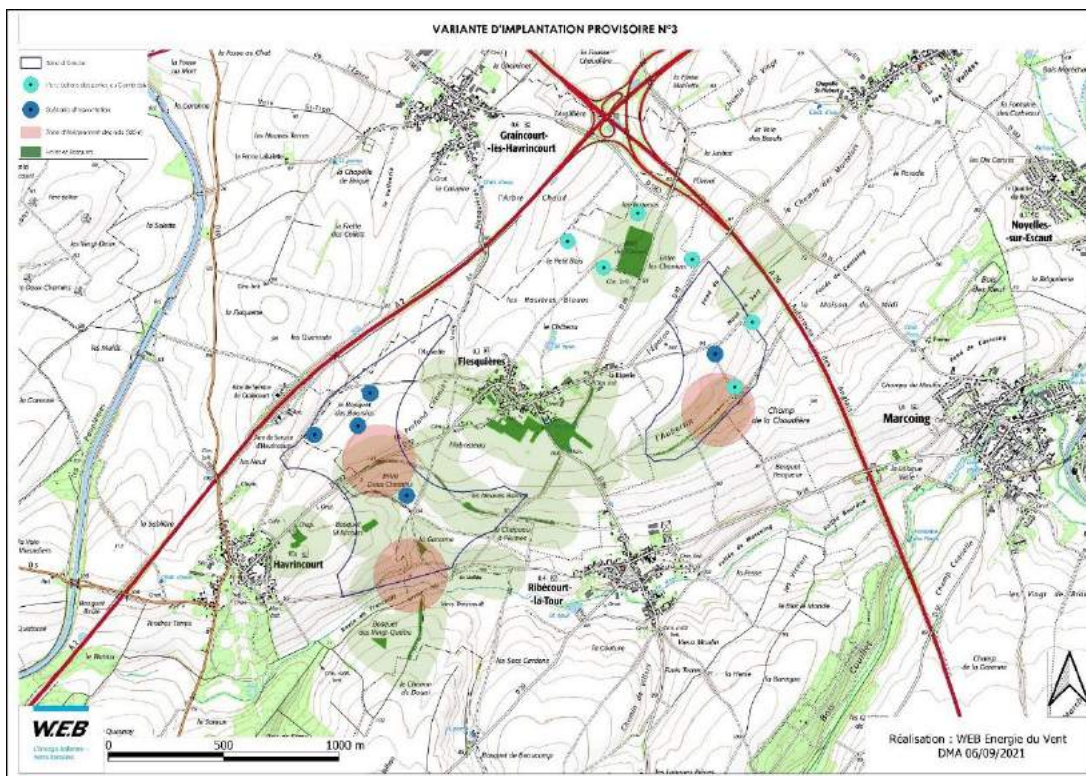
Proposition d'un participant : « On devrait décaler l'éolienne de la pointe Ouest sur la zone Est. »

Réponse de W.E.B Energie : On ne peut installer une seconde éolienne sur la zone Est en raison des contraintes écologiques (présence de bosquets et d'animaux à préserver).

Question d'un participant : « La distance de 700m aux habitants est-elle respectée sur cette variante ? »

Réponse de W.E.B Energie : L'éolienne la plus proche se trouve entre 650 et 700m. W.E.B respecte cette attente des riverains pour 4 des 5 turbines. Dans l'option 1, la dernière éolienne était en effet en dessous de cette distance (en raison d'un éloignement de l'autoroute).

Trame d'implantation – Scénario n°3



Remarque d'un participant : « Attention, cette variante aurait un impact visuel sur un site exceptionnel, celui de l'association du tank ! »

Remarque d'un participant : « C'est la pire des 3 variantes ! »

3.3| Sur les mesures d'accompagnement

L'équipe projet W.E.B Energie du vent a proposé une séquence d'échanges et de réflexions autour des mesures d'accompagnement. Il s'agissait d'approfondir le travail de priorisation entamé lors du 1er atelier.

En préambule de cette séquence, W.E.B Energie du vent a rappelé ce qu'était une mesure d'accompagnement. Une mesure d'accompagnement vise à accompagner l'insertion du projet dans le territoire considéré. Elle apporte un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité et de sensibilisation du public à la protection de l'environnement.

Les caractéristiques de ces mesures :

- Elles sont en lien avec le projet d'infrastructure et permettent de renforcer sa cohérence écologique et paysagère.
- Elles sont limitées par un cadre légal, justifié par le projet : le renforcement d'une mesure de compensation.

- Elles doivent provenir d'une concertation avec le territoire.

W.E.B a rappelé qu'un montant de 40 000 € par éolienne installée serait dédié au financement de mesures d'accompagnement ce qui représenterait une enveloppe de 160 000 à 200 000 € pour la commune de Flesquières. L'entreprise a également rappelé que l'une des mesures d'accompagnement proposée, consistant à apporter une participation financière à la facture d'électricité individuelle, était une mesure complémentaire à l'enveloppe des 160 000 à 200 000€.

W.E.B a représenté une synthèse des projets proposés par les participants lors du 1^{er} atelier :



Puis, W.E.B Energie du Vent a expliqué que certaines mesures avaient été abandonnées, voici le détail :

- **Projet d'enfouissement des lignes électriques et télécoms** : cette mesure est abandonnée car elle incombe au syndicat d'énergie local et qu'elle est déjà prévue.
- **Participation financière à l'installation de panneaux photovoltaïques individuels** : cette mesure est abandonnée car elle n'a recueilli que peu de votes lors du 1^{er} atelier
- **Réfection du toit de la médiathèque et pose de panneaux photovoltaïques** : cette mesure est abandonnée car le conseil municipal a déjà acté un budget alloué à ces travaux.

Par ailleurs, à la demande du Conseil Municipal de Flesquières, une nouvelle mesure a été ajoutée à la liste existante pour discussion. Il s'agit d'une aide financière pour la rénovation thermique du lieu de convivialité et de vie que la commune vient d'acquérir et qui nécessite quelques travaux. W.E.B pourra continuer d'étudier cette proposition si elle reçoit des éléments permettant de l'approfondir.

W.E.B Energie a précisé le montant de différentes mesures afin que les participants puissent ensuite prioriser les actions à mettre en place dans le cadre des mesures d'accompagnement



Prime énergie individuelle pour conversion du système de chauffage



Remplacement des systèmes de chauffage de la mairie et de la salle des fêtes

Devis mairie > 15 000 + 25 0000 €
= 40 000 €



Rénovation thermique de l'école communale via le changement des fenêtres

Devis mairie > 45 000 €



Aide à la création d'un lieu de convivialité et de service

Devis mairie > à fournir (environ 15 000€)

Question d'un participant : « Pourquoi les mesures ne concernent que les 5 machines et pas aussi celle du parc existant ? »

Réponse de W.E.B Energie : Les mesures d'accompagnement sont liées au projet en cours de développement. Le parc existant a ainsi déjà bénéficié de mesures d'accompagnement qui ont été réalisées au moment de sa construction.

Question d'un participant : « Combien W.E.B Energie va gagner sur ce projet ? »

Réponse de W.E.B Energie : Le projet d'extension n'est pas soumis aux mêmes conditions d'achat de l'électricité que le premier parc. La rentabilité du projet dépendra du prix de rachat que nous ne connaissons qu'au terme d'un appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Énergie. Il est donc difficile de chiffrer avec précision le montant des bénéfices de W.E.B sur ce projet. Comme dans toute activité d'entrepreneuriat, il existe un risque, assumé par WEB. Cependant, nous si nous nous en engageons dans ce projet, c'est parce que nous estimons que les retombées économiques seront conformes à notre investissement.

Remarque d'un participant : « On trouve que 400€ d'aide sur la facture d'électricité c'est trop peu »

Remarque d'un participant : « Une prime de 600€ serait bien plus acceptable pour tout le monde ! »

Réponse de W.E.B Energie : Nous entendons votre demande. D'un autre côté nous devons aussi veiller à l'équilibre économique de notre projet. Nous ne pouvons donc pas nous engager aujourd'hui et reviendrons vers vous sur ce point lors du prochain atelier.

Question d'un participant : « Une exonération de la taxe foncière est-elle envisageable dans le cadre du projet ? »

Réponse de W.E.B Energie : Cela ne peut être mis en place par W.E.B Energie du Vent. Il est toutefois possible pour les habitants qui le souhaitent de saisir les instances juridiques nécessaires pour faire cette demande auprès d'un tribunal.

Remarque d'un participant : « Supprimer la taxe foncière pour compenser l'impact reviendrait à réduire les recettes de la commune, ce n'est pas une bonne idée ! »

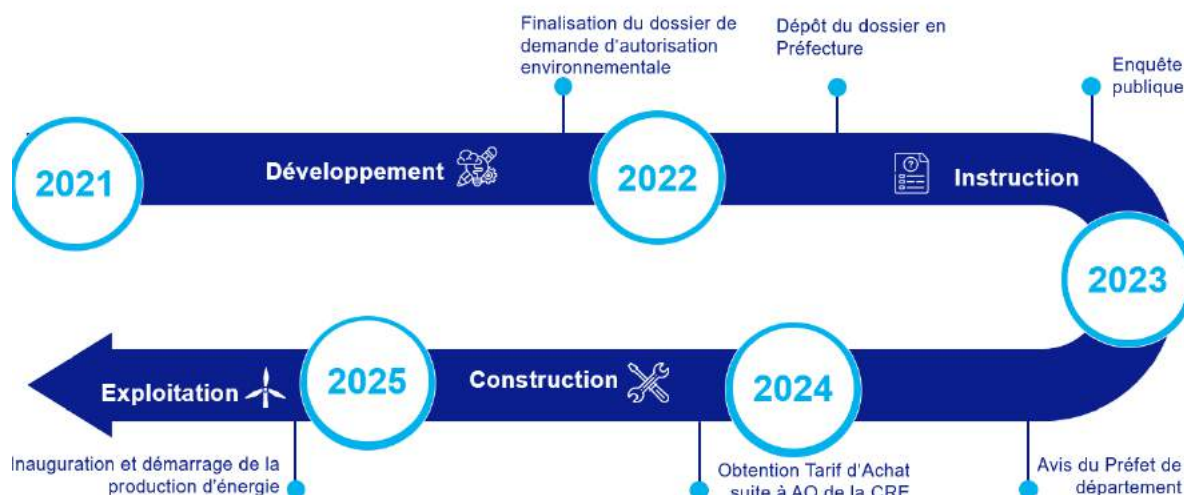
Question d'un participant : « W.E.B pourrait-il nous payer un avocat, à l'échelle de la commune pour faire cette demande d'exonération ? »

Réponse de W.E.B Energie : Nous n'avons jamais été confronté à ce type de demandes, qui va au-delà de notre métier de développeur éolien. Compte tenu de la sensibilité du sujet, il nous semble plus pertinents que les habitants de Flesquières prennent les conseils d'un cabinet d'avocat indépendant et externe au projet.

3.3 | Sur les prochaines étapes

Enfin, dans une dernière séquence, W.E.B Energie souhaitait donner de la visibilité aux participants sur le calendrier du projet. Ces éléments n'ont pu être présentés en séance car le temps de la réunion était épuisé.

Calendrier prévisionnel



3.4 | Sur la démarche de concertation

Remarque d'un participant : « Tout le monde n'a pas accès à internet pour lire les comptes-rendus des ateliers, pourrait-on recevoir une version papier ? »

Réponse de Mazars : Nous pouvons faire imprimer quelques exemplaires du Compte-rendu et les mettre à disposition de la mairie.

4. Les prochains rendez-vous

Avant de clore cette réunion, l'équipe Concertation de Mazars a indiqué qu'un autre rendez-vous de concertation sera proposé dans le courant du mois de novembre 2021. La date précise de ce prochain rendez-vous sera communiquée aux riverains de Flesquières et d'Havrincourt par le biais d'une lettre d'information qui sera distribuée en amont de ce rendez-vous.

5. Annexes

Annexe 1 : Métaplan « Projet et trame d'implantation » - Groupe 1

Quelles sont vos questions sur le projet ?

Scénario n°1

- Peut-on mettre des colonnes dans un secteur de remembrement?
- Pas d'incapacité
- Pourrait-on voir les autres colonies?
- On sera impacté visuellement
- Quelle sera la distance entre habitations?
- distance réglementaire = 500m projet = 650m
- Varient n°1
- Vex comme contre
- On sera impacté visuellement

Scénario n°2

- On a-t-il des photos/plan?
- on attend l'implantation définitive
- On choisit les points de vue?
- les BE + analyse de l'OPERAZ
- Scénario 2
- C'est mieux
- Y a-t-il 700m avec la plus proche

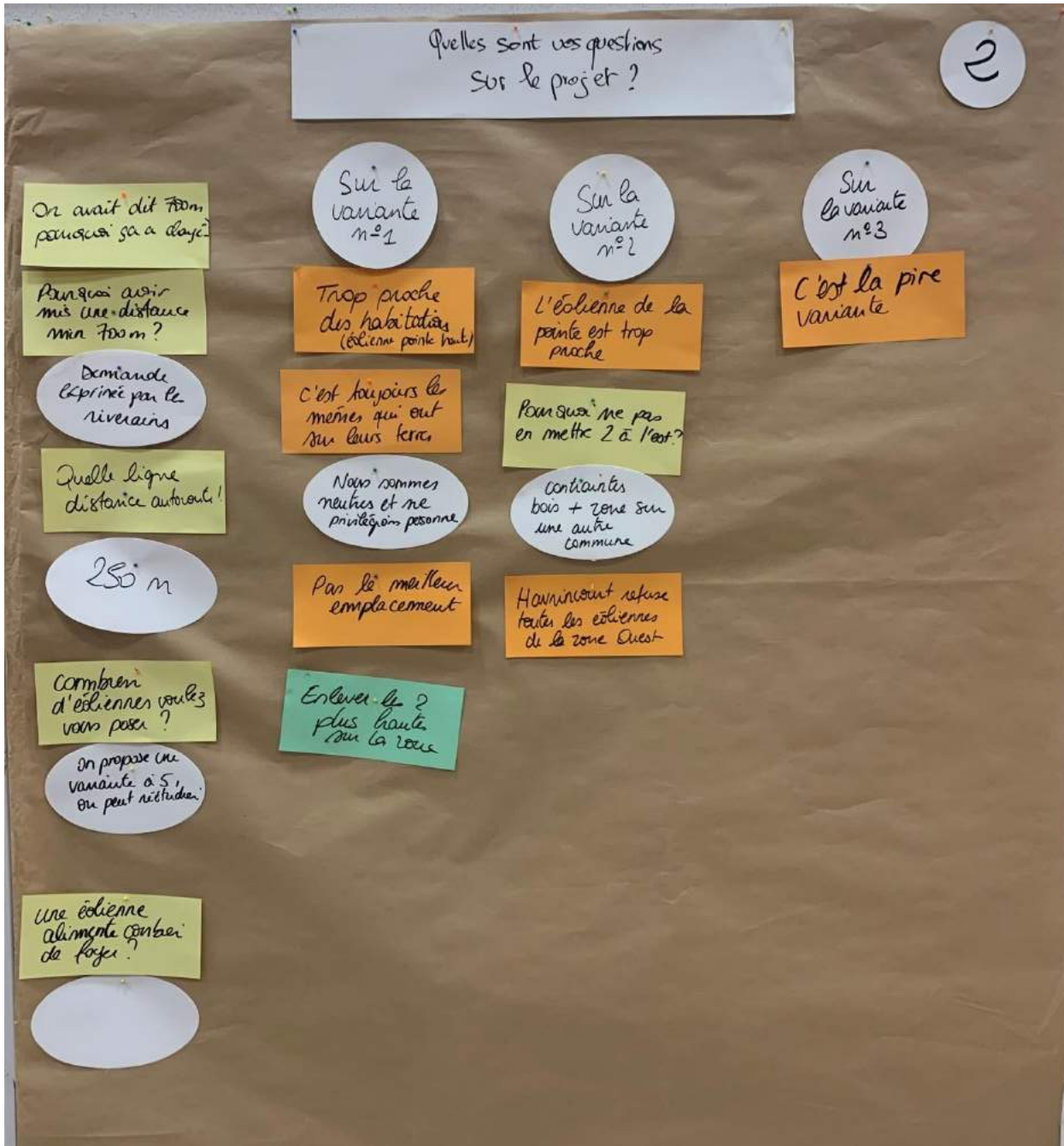
Scénario n°3

- à la zone de bandes (film)
- Pourquoi y a-t-il des aïds là où il y a déjà des machines?
- les études de débit à l'ya sans seulement
- S'il est exceptionnel

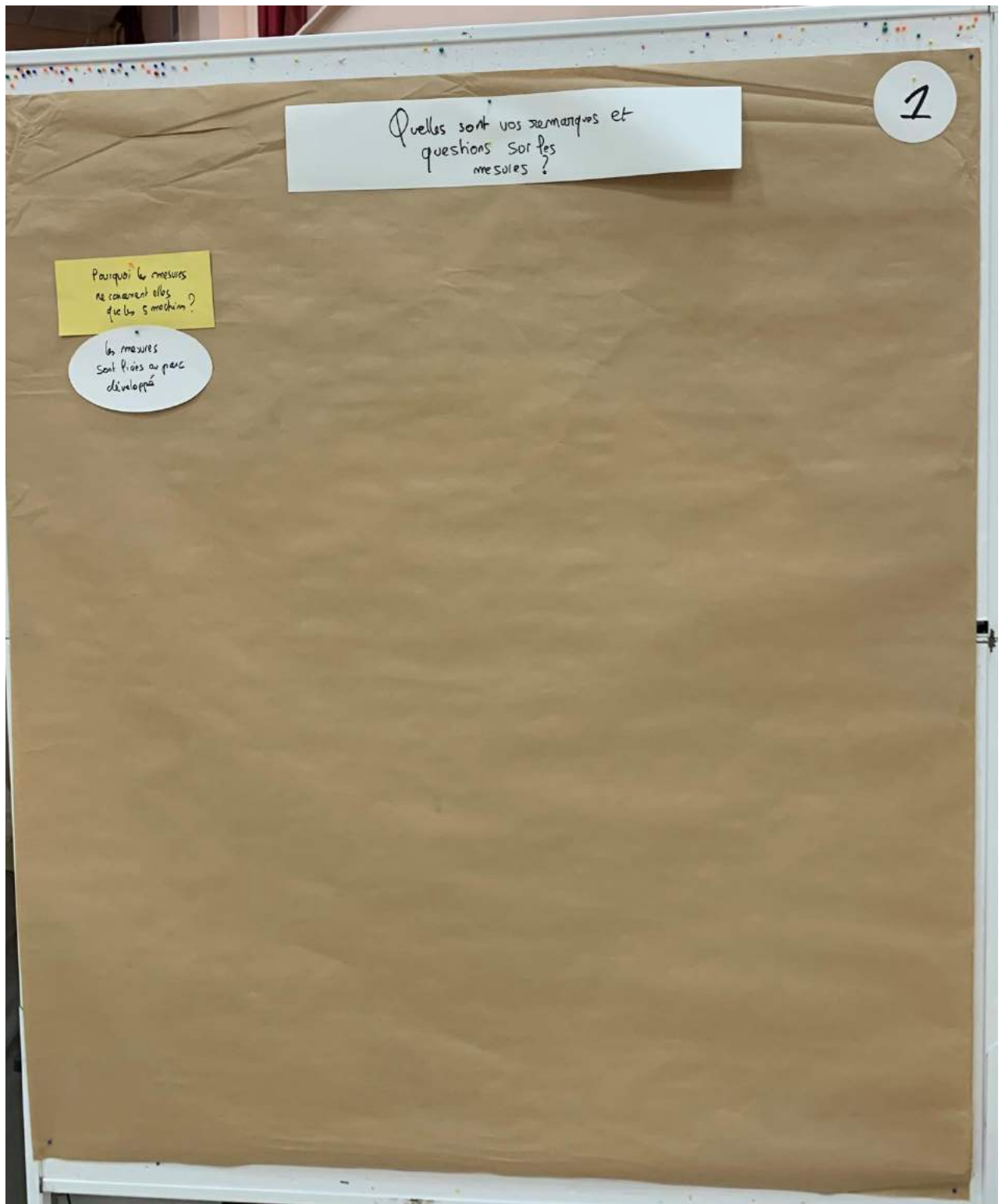
Autres questions :

- Y a-t-il des impacts sur la santé?
- "Couloirs de vent" dans l'axe
- Y a-t-il des réflexions?
- plus à 75m
- Pourquoi y a-t-il des démolitions?
- la totalité de béton déposé
- 100 000 € prévu par hab/éo
- Pourquoi démolir au bout de 20 ans?
- démolitionnement + re-paving
- les colonnes coûtent-elles plus chères qu'à quel âge produit?
- Non, elles sont rentables au bout d'un an
- La démolition contribue-t-elle à diminuer la valeur des biens immobiliers?
- étude en cours

Annexe 2 : Méta-plan « Projet et trame d'implantation » - Groupe 2



Annexe 3 : Méta-plan « Mesures d'accompagnement » - Groupe 1



Annexe 4 : Méta-plan « Mesures d'accompagnement » - Groupe 2

